Image not found or type unknown

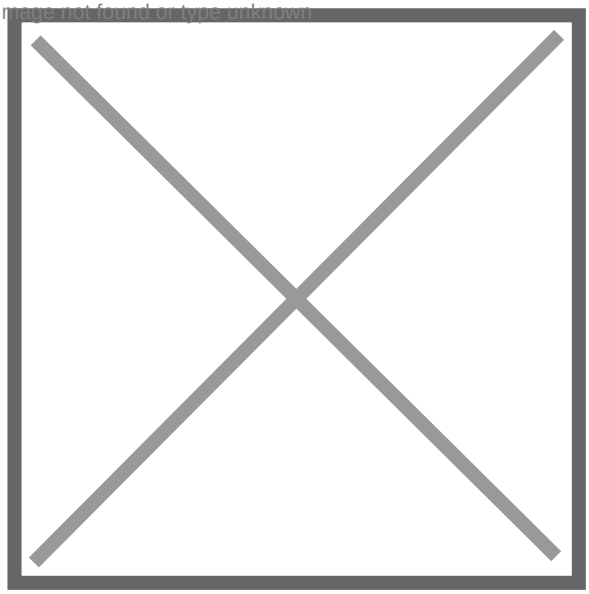

Enfant TDAH et conseil de discipline

Par **Krystel59**, le **29/04/2018** à **17:32**

BONJOUR MARQUE DE POLITESSE[smile4]

J'ai conscience que mon écrit est un peu long et j'espère qu'il sera lu jusqu'à son terme mais il me semble nécessaire de connaître les tenants et les aboutissants de cette affaire afin de pouvoir me conseiller.
Mon fils Elias âgé de 14 ans et scolarisé en 4ème passe en conseil de discipline le 11 mai car il a insulté et menacé une assistante pédagogique du collège.
Jeudi 12 avril, je me trouvais au collège pour une commission éducative, en tant que représentante des parents d'élèves. A la sortie de cette commission, je croise une assistante pédagogique et un surveillant, dans le couloir, qui me demandent si je suis là pour Elias. Je réponds que non et l'assistante pédagogique m'explique alors que mon fils a fait une nouvelle crise. L'assistante pédagogique en charge du groupe devoirs faits m'explique brièvement que sa collègue voyant qu'Elias recopiait un brouillon qui n'était pas son écriture, lui avait pris son DM en lui disant que cela ne servait à rien de recopier un DM qu'il n'avait pas fait et qu'Elias avait pété un câble pour récupérer son DM, qu'il avait insulté (sale pute, je vais te niquer, rends-moi mon DM… et j'en passe) et menacé (il a levé son poing) sa collègue.
Sur ces entrefaites, la deuxième assistante pédagogique, victime, arrive dans le couloir. Mon réflexe est de lui dire que je suis désolée, elle me toise alors en me disant avec véhémence qu'elle n'en resterait pas là, qu'on ne l'insultait pas sur son lieu de travail. Puis elle est part en ajoutant qu'en plus la sortie à laquelle participait Mathis (mon 2ème fils) s'était mal passée, qu'il s'était lui aussi mal comporté avec sa prof de français.
Je reste avec le surveillant et l'infirmière, accablée. Le surveillant me précise que selon lui, Elias ne serait pas allé jusqu'à mettre un coup et que cela n'aurait jamais dû arriver, qu'Elias était calme, qu'il n'y avait plus que 10 mn de cours… bref que c'était vraiment dommage. L 'infirmière ajoute qu'il faut relativiser, que sous le coup de l'émotion, des choses peuvent être dites et mal interprétées et me conseille de rentrer me reposer… Je suis anéantie.
Voici comment s'est terminée mon après-midi au collège ce 12 avril dernier.

Le jour même, Elias est retourné au collège car il souhaitait s'excuser. Le soir, la principale adjointe m'a téléphoné pour m'informer que je serai reçue en compagnie d'Elias, par le principal, le lendemain. Je me suis rendue au collège et ai demandé comment cela allait se passer, je pensais qu'Elias serait exclu d'office puisque je pensais qu'il était encore sous le coup d'une exclusion avec sursis prononcée presque un an jour pour jour auparavant pour des faits quasi similaires (à la différence qu'il y avait eu de la violence physique la première fois). Le principal m'indique alors qu'il est obligé de saisir un conseil de discipline, qu'il ne peut pas l'exclure comme cela, que son attitude est inacceptable, qu'il doit être sanctionné...
Elias fond en larme, je n'en mène pas large moi non plus. Je demande à rencontrer l'assistante pédagogique afin qu'Elias s'excuse. Celle-ci se présente. Mon fils a la tête dans ses mains, honteux, il sanglote et balbutie qu'il est désolé, qu'il ne pensait pas ce qu'il disait, qu'il ne voulait pas aller jusque-là… L'assistante pédagogique pose alors sa main sur l'épaule de mon fils en lui disant « Je sais que tu ne pensais pas ce que tu disais mais c'est la violence de ton regard que je n'accepte pas ».
Donc une fois de plus Elias est allé trop loin, il n'a pas su contrôler sa colère et sa frustration. Mon fils va donc passer en conseil de discipline et sera sans nul doute définitivement exclu de l'établissement.
Le problème dans cette histoire c'est que tout n'est pas si simple. Tout d'abord car Elias est TDAH et tout ne s'est pas exactement passé de la manière dont on m'a raconté les faits la première fois.
Elias a eu un comportement inadapté, c'est indéniable, il doit donc être sanctionné, j'en conviens. Cependant je ne pense pas que l'exclusion définitive soit la réponse adéquate à cet « incident malheureux ».
En effet, depuis ce 12 avril, j'ai d'abord beaucoup pleuré, puis j'ai été en colère contre mon fils, contre les institutions… je me suis remise en question, j'ai culpabilisé et j'ai eu honte comme à chaque fois, puis j'ai croisé des personnes à qui j'ai parlé de ma situation, j'ai lu beaucoup d'articles concernant les TDAH, concernant le handicap et sa prise en charge, concernant également les conseils de discipline. J'ai tenté de comprendre comment je pouvais aider mon enfant à passer cette épreuve.
Les premières personnes qui m'ont fait réagir sont une maman et sa fille, élève dans la classe d'Elias, elle-même en situation de handicap. Elles m'ont dit que certains élèves ayant assisté aux faits trouvaient injustes ce qui arrivait à Elias car l'assistante pédagogique n'avait pas agi de façon appropriée. Cette élève et des camarades de classe ont donc décidé de rassembler des témoignages afin de défendre Elias. Mais quel sera le poids de quelques témoignages d'enfants contre une institution ?
J'ai demandé à mon fils comment les faits s'étaient produits précisément, comment il en était arrivé là. Jusqu'alors Elias restait évasif et ma colère était telle que je n'avais pas trop envie d'écouter ses explications mais sa version des faits, corroborée par d'autres élèves, m'a tout de même interpellée.
Elias était en devoirs faits et recopiait calmement un DM de maths, 2 élèves le taquinait un peu et il a interpellé la première AP pour lui dire que ses camarades l'embêtaient, elle leur a dit qu'il ne fallait pas qu'ils se plaignent si Elias leur en collait une (incitation à la violence à mon sens). Ils ont continué mais Elias est resté calme et a continué à travailler. La seconde assistante pédagogique s'est, à son tour, approchée de lui et a constaté qu'il recopiait un brouillon et qu'il ne s'agissait pas de son écriture, elle lui a dit que ce n'était pas lui qui avait fait son DM, Elias lui a répondu que c'était mon écriture et l'assistante pédagogique lui a alors dit « c'est ta mère qui fait tes DM et a répété à haute voix que ce n'était pas lui qui avait fait son DM et cela ne servait à rien de recopier « bêtement » un DM qu'il n'avait pas fait lui-même (sans lui laisser le temps d'expliquer qu'il l'avait fait avec moi, semble-t-il) » (Attitude humiliante). Il lui a dit « Pourquoi tout le monde me casse la tête ». L'assistante pédagogique lui a dit Pardon ? Elias a répété la phrase. L'assistante pédagogique lui a pris son brouillon en

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

le chiffonnant derrière son dos (comportement agressif) et lui a dit qu'il allait descendre casser la tête au principal. Il a voulu reprendre son DM des mains de l'assistante pédagogique qui ne lâchait pas prise (volonté affichée de ne pas faire baisser la tension). Le DM s'est déchiré, Elias a perdu pieds et est sorti de ses gongs en insultant et menaçant du poing l'assistante pédagogique, puis est sorti de la salle en colère et en frappant dans les murs et en continuant à insulter l'assistante pédagogique, qui lui répondait de façon également vulgaire puisqu'Elias lui a dit ta gueule et elle lui a répondu, Non ta gueule, toi (réponse inadaptée) ... Il a ensuite été rejoint par 3 surveillants qui l'ont aidé à se calmer.
Je n'ai pas pour habitude de défendre mon fils quand il dérape. Lors de son premier passage en conseil de discipline, notre vie était compliquée et j'avais demandé une certaine indulgence au conseil surtout que la personne qui avait déclenché la violence d'Elias avait elle-même eu une réaction inadaptée, il avait donc écopé d'un sursis d'un an. Avec du recul, le sursis d'un an était quasiment impossible à tenir pour un enfant comme Elias. En effet, on demandait à mon fils de ne pas manifester de troubles pendant un an, autant demander à un paralysé de marcher. Mais j'étais rassurée, il restait au collège… D'ailleurs, à propos de ce sursis, la direction m'a affirmé que le délai d'un an correspondait à une disposition légale alors qu'à la lecture des textes, ils pouvaient prononcer un sursis moins long mais peu importe car l'année, il l'a tenue. Bien sûr, il y a eu des périodes parfois encore compliquées (beaucoup d'agitations, de bavardages, de l'insolence, du manque de travail et quelques exclusions de cours pour perturbation…) mais pas d'explosion de violence comme par le passé. J'ai cru que tout cela était derrière nous, même si une partie de moi savait que ce n'était pas gagné.
Donc, non, je n'ai pas pour habitude de défendre Elias. Quand il est irrespectueux, qu'il bavarde, qu'il est insolent, il est puni par le collège et je le punis également car pour moi, le respect est une valeur importante.
Mais aujourd'hui je suis déçue car nous allons à nouveau devoir faire face à cette douloureuse épreuve du conseil de discipline. Certes, Elias a commis des actes inacceptables et le règlement doit être appliqué. Cependant, sa réaction bien que disproportionnée n'est pas un acte délibéré, il s'agit d'une réaction à une injustice qu'il n'a pas su gérer. Car il s'agit bien d'une injustice puisqu'il a été accusé à tort de tricherie devant ses camarades et qu'il n'a pas eu le temps de défendre son point de vue …
De plus la suite des événements qui m'ont été rapportés sont éloquents quant à la volonté affichée de certaines personnes de faire un exemple et non de sanctionner mon fils de manière éducative… Je tiens aussi à signaler que beaucoup d'adultes du collège m'ont apporté leur soutien de façon officieuse même s'ils ne peuvent pas intervenir et se positionner ouvertement sans risquer de se mettre à dos leur hiérarchie et leurs collègues.
Tout d'abord je ne m'explique pas la façon dont l'assistante pédagogique a abordé Elias alors qu'il recopiait calmement le DM que nous avions fait ensemble, travail que je lui avais demandé d'effectuer. Je ne m'explique pas non plus la réaction qu'elle a eu quand je l'ai croisé dans le couloir après les faits. Je venais d'apprendre ce qui s'était déroulé et mon premier réflexe a été de lui dire que j'étais désolée or elle a réagi de façon très agressive en me disant qu'elle n'en resterait pas là, qu'on ne l'insultait pas sur son lieu de travail, que c'était inacceptable. Je comprenais sa colère mais elle semblait m'associer totalement à l'acte de mon fils et ce qui m'a surprise par-dessus tout c'est qu'elle semblait plus blessée dans son amour propre que réellement choquée et affectée par ce qui s'était passé. Je conçois qu'il n'est pas normal de se faire insulter et menacer sur son lieu de travail mais je pense qu'elle aurait pu faire preuve d'un peu plus d'empathie à mon égard.
La seconde chose qui me choque également dans l'attitude de cette assistante pédagogique, c'est son hypocrisie. Le lendemain des faits, je suis allée avec Elias rencontrer le proviseur et son adjointe, nous avons donc évoqué la situation et nous avons souhaité présenter nos excuses à l'assistante pédagogique. Elias était très mal, il pleurait, le visage dans les mains, il

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

a donc formulé des excuses. L'assistante pédagogique lui a posé la main sur l'épaule, dans un geste apparent de bienveillance en lui disant qu'elle savait qu'il ne pensait pas ce qu'il disait mais qu'elle n'acceptait pas la violence de son regard, puis elle est sortie avec un air contrit qui m'a laissé penser qu'elle était tout de même désolée de ce qui arrivait. Or j'apprends quelques jours plus tard qu'elle est remontée en salle des profs en prétendant qu'Elias ne semblait pas vraiment désolée, qu'il ne l'avait pas regardé et qu'elle n'acceptait pas ses excuses. Je trouve qu'un tel manque d'empathie de la part d'une adulte confine à la méchanceté.
Enfin j'apprends également qu'elle est allée porter plainte et qu'elle a écrit au procureur afin qu'Elias ait un rappel à la loi. Soit, Elias est allé très loin mais mon fils n'est pas un délinquant, il connait la différence entre le bien et le mal, il a juste un handicap !!!! Comment une personne qui travaille dans l'éducation nationale peut avoir si peu de compassion !!!
Je suis retournée avec une amie, voir la direction le mardi suivant pour tenter d'expliquer ma position et je me suis trouvée face à un mur, face à une institution qui semblait avoir déjà pris sa décision avant même la tenue du conseil. Jusqu'à présent, mes relations étaient très cordiales avec ces personnes qui se sont toujours montrées bienveillantes vis-à-vis d'Elias mais j'ai senti ce jour-là qu'ils n'entendaient pas mes craintes et qu'Elias serait jugé autant pour les faits que pour l'ensemble de son attitude, comme un vulgaire délinquant. J'ai senti une espèce de volte-face que je ne comprends pas car ils ne font plus du tout cas du handicap d'Elias et semblent trouver l'attitude de l'Assistante pédagogique tout à fait normale.
On me parle de maladresse de la part de cette assistante pédagogique. Une maladresse !!! Plus qu'une maladresse, c'est une accumulation de maladresses. J'aurais accepté que l'on me parle de maladresse s'agissant d'une personne qui venait d'arriver dans l'établissement et qui ne connaissait pas Elias mais là non, son attitude a été malveillante à mon sens, elle n'a à aucun moment tenté d'apaiser la situation et si cela avait été une maladresse, elle aurait dû en toute logique reconnaître qu'elle avait peut-être un peu provoqué la réaction d'Elias et se serait excusé. Nous ne sommes pas du tout dans ce cas de figure, puisqu'elle persiste et signe jusqu'à aller porter plainte. De plus, j'ai appris depuis que cette jeune personne n'en était pas à son coup d'essai, qu'elle était très souvent « maladroite » (elle crie plus qu'elle ne parle aux élèves, se moquent d'eux et va jusqu'à déchirer leur travail…) avec les élèves qui l'appellent au collège « la sorcière ». Si elle se destine à l'enseignement, peut-être devrait-elle envisager de revoir ses méthodes pédagogiques…
On me dit également que vis à vis des autres élèves, ce ne serait pas juste mais je pense également qu'il ne faut pas sous-estimer les autres élèves qui sont intelligents et peuvent comprendre qu'Elias n'a pas le profil des élèves qui volontairement font preuve de violence. De plus, je sais de source sûre qu'il y a eu des cas de violence physique dans ce collège (un élève a étranglé un autre élève au motif que ce dernier était passé devant lui dans l'ascenseur), violence qui n'a donné lieu à aucune sanction mais dont je n'ai pas le droit de parler car la situation a été réglée en son temps me répond-t-on. Donc il y a quand même 2 poids, 2 mesures que je ne peux pas admettre, car, dans ce cas, quid de l'équité ?
Si mon fils avait chahuté dans le cours, avait été ingérable, si on lui avait demandé de se calmer à plusieurs reprises, s'il avait été violent délibérément. Je comprendrais la position du collège mais Elias recopiait calmement son DM et il était lui-même chahuté par des camarades.
Je comprends qu'une hiérarchie souhaite protéger un membre de son équipe éducative mais pas si cette personne n'a pas eu un comportement correct.
Je souhaite également évoquer un problème que beaucoup d'autres personnes soulignent concernant le conseil de discipline, même si ce n'est pas tout à fait le propos. Que penser de l'impartialité d'un conseil de discipline, dans lequel la victime est amie de l'un des membres, donc dans lequel les membres qui votent sont juges et parties ??
J'ai appris aussi que la « victime » ne sera pas présente au conseil de discipline et que son

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

seul écrit suffit, je sais également qu'aucun élève témoin présent le jour des faits n'a été convoqué. Comment un débat contradictoire peut-il, dans ces conditions, avoir lieu ? Je pense qu'il s'agira d'un procès expéditif car tout est déjà joué.
Que le collège ai fait preuve de clémence et de bienveillance vis-à-vis d'Elias jusqu'à aujourd'hui, j'en ai bien conscience et les en remercie mais cela ne signifie pas pour autant que cela doit cesser pour Elias. Mon fils ne mérite pas un tel procès, dont les membres convoqués vont témoigner essentiellement à charge.
Très souvent, je me sens coupable et j'ai honte que mon petit garçon qui peut se montrer si doux et gentil à certains moments puisse agir de façon si violente et irrespectueuse à d'autres moments. Et puis, il y a une partie de moi qui a mal au cœur et qui éprouve une immense pitié car mon fils n'agit pas délibérément pour blesser les gens. Je le sais, je le connais, mon fils n'est pas un garçon foncièrement méchant, il souffre et est piégé quand il est dans une situation de frustration ou d'injustice, dans une situation où il se sent agressé ou dans un environnement malveillant, il explose, il devient vulgaire, agressif, menaçant, incontrôlable et il faut une infinie patience aux gens qui l'entourent pour le ramener au calme. Alors bien sûr, il ne pense pas un mot des noms d'oiseaux qu'il a prononcé, il n'envisage pas de faire du mal à la personne qu'il a menacé, mais cela le dépasse totalement au moment où les faits se produisent. Après il pleure, il regrette, il comprend, il angoisse, il souffre car il ne sait pas pourquoi il n'arrive pas à se contrôler…
D'aucuns diront qu'il est mal élevé, que c'est un sale gosse, qu'il est ingérable, insupportable et j'en passe. Ils ignorent ce que le TDAH a comme impact sur l'enfant et sur sa famille et ils jugent sans connaître. Ce trouble est caractérisé par des difficultés à se concentrer, une impulsivité marquée et une agitation incessante. NON, mon fils n'est pas mal élevé, il souffre, c'est un enfer au quotidien pour lui et notre famille. Pour lui car il doit fournir des efforts permanents pour entrer dans un moule trop étroit et qu'il est continuellement puni, discriminé, stigmatisé… pour sa famille car c'est épuisant et tellement douloureux de se sentir impuissant. Cette impuissance me ronge, l'énergie que je dois fournir pour faire face m'épuise. Je ne sais pas comment l'aider. Nous avons écumé tous les services possibles et imaginables pour le soigner. Il prend quotidiennement du Risperdal et du Quazym, traitement qui n'a malheureusement pas les effets escomptés puisque ses troubles sont toujours présents.
A noter pour ceux qui auraient encore des doutes que sur la notice du Quazym, une mention a récemment été ajouté
A propos du Trouble Déficitaire de l'Attention avec Hyperactivité (TDAH)
Les enfants et les adolescents atteints d'un TDAH ont du mal à:
· rester tranquille,
· se concentrer.
Mais ce n'est pas de leur faute s'ils n'y parviennent pas.
De nombreux enfants et adolescents font tous les efforts possibles pour y parvenir. Mais, avec le "Trouble Déficitaire de l'Attention avec Hyperactivité" (TDAH), ils peuvent rencontrer des problèmes dans leur vie de tous les jours, peuvent avoir des difficultés à apprendre et à faire leurs devoirs et du mal à se comporter correctement à la maison, en classe ou dans d'autres lieux.
Le "Trouble Déficitaire de l'Attention avec Hyperactivité" (TDAH) n'affecte pas l'intelligence de l'enfant ou de l'adolescent.
Elias était suivi jusqu'à récemment par un service spécialisé (où il rencontre éducatrice, psychologue, psychiatre, enseignant spécialisé…), service qui a récemment décidé de mettre un terme à l'accompagnement au motif que les choses ont évolué et qui m'a toutefois orienté vers un CMP. Les choses ont évolué, il est vrai, les crises sont moins récurrentes mais le problème reste entier et il a suffi de la dernière crise pour réduire à néant tous les efforts accomplis. Je n'étais pas d'accord avec cette décision du SESSAD TEP car je pense que

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

l’équilibre qu’Elias semblait avoir trouvé restait fragile et nécessitait d’être consolidé. Malheureusement, les faits m’ont donné raison. Pourtant, il en a fait des efforts, c’est loin d’être parfait mais, il en a fait, nombre de personnes qui l’ont connu en 6ème s’accordent à le reconnaître.
Comme je l’ai dit, ses agissements bien qu’inacceptables ne sont pas de sa volonté or je réalise que certes mon fils est allé trop loin et qu’il mérite une sanction mais il va être traité comme un enfant mal élevé, une mauvaise graine qui n’a pas d’éducation or la problématique d’Elias est toute autre, il souffre de troubles du comportement. A mon grand regret, ce paramètre va être mis de côté alors qu’il s’agit de la problématique majeure d’Elias. Face à l’injustice et la frustration, il pique des crises de nerf violentes et totalement disproportionnées. Tout le monde au collège le sait, tout le monde le connaît et n’en déplaise à certains c’est une réalité, il est reconnu handicapé par la MDPH et est suivi depuis plusieurs années pour ces troubles. Je trouve donc tout à fait injuste qu’il soit traité comme un élève lambda alors qu’il souffre de troubles importants. Je ne cherche pas à excuser son attitude car bien sûr, je suis désolée pour la personne qui s’est trouvée face à lui ce jeudi après-midi mais je refuse que l’on interprète cette violence comme volontaire et gratuite. Non, mon fils n’est pas un sale gosse mal élevé, il souffre et je mets tout en place pour le soigner. Mais voilà mon fils n’a pas la « chance » (tant pis si je choque) d’avoir un handicap suffisamment grave pour être pris en charge correctement par un service adapté à sa pathologie et pour être protégé, comme certains élèves qui font preuve du même type de violence mais qui ne seront pas inquiétés car ils ont un statut qui les protègent. Il n’en reste pas moins vrai qu’il souffre d’un handicap reconnu, mais qu’il relève d’une scolarité classique n’en déplaise à certains. Je sais que les personnels de l’éducation ne sont pas formés pour enseigner à ce type d’élève atypique donc je comprends également leur impuissance mais doit-on pour autant sacrifier les enfants et vers qui se tourner alors, comment les intégrer et leur assurer un avenir ??
Le handicap est une malédiction à quelques degrés que ce soit. Mon fils souffre d’un handicap invisible contre lequel il lutte. Le changer de collège aura une répercussion désastreuse. Dans son collège, certains ne voient en lui que le sale môme qui perturbe la classe, qui réponds souvent, qui ne travaille pas bien mais il a confiance en certaines personnes qui le connaissent et qui savent comment s’y prendre avec lui. Le changer de collège déplacera le problème, allègera le travail de l’équipe pédagogique mais des Elias, il y en aura d’autres et s’ils n’ont pas leur place dans un collège REP + (qui a des moyens supplémentaires pour agir), où doit on les mettre ???
J’entends que les enseignants sont fatigués, en ont marre, qu’ils ne sont ni médecins, ni policiers…. Je le comprends mais il va falloir prendre conscience que le visage de la société a changé, que les élèves ont changé, que le métier d’enseignent n’est plus celui d’antan. Il ne faut certes pas tout accepter mais ne pas non plus sacrifier des élèves qui plus est handicapés quand ils ont les capacités cognitives pour réussir. L’école est là pour aider tous les élèves, les accompagner et trouver des solutions adaptées à leurs besoins.
Et puis, je pense à mon fils qui a fait tant d’efforts, efforts qui vont être anéantis à zéro par la « maladresse » d’une personne. Il va se retrouver devant un tribunal qui va le juger coupable alors qu’à l’origine de l’évènement, il subissait une injustice, voire une forme d’agression. S’il est exclu, quid de la justice ? Je pense à son avenir, l’exclure serait compromettre son avenir. Il ne travaille pas de façon régulière, c’est vrai, il manque cruellement d’organisation (ses cahiers sont d’innommables torchons du fait de ses troubles), c’est également vrai mais il est passé de 9 de moyenne au 1er trimestre à 12, au second et l’exclure à 2 mois de la fin de l’année scolaire aurait une répercussion désastreuse sur sa scolarité. Pour Elias, un changement de collège serait associé à un rejet. S’habituer à de nouvelles personnes, de nouvelles méthodes de travail sera très compliqué et là, des maladresses, il risque d’y en avoir un certain nombre… Je considère qu’il ne mérite pas une telle sanction d’autant qu’il a énormément progressé, depuis la 6ème. Je suis d’ailleurs fière de lui car il est parvenu à se

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

contenir, chose qu'il n'aurait pas été en capacité de faire par le passé.
Mais je pense également à tous les élèves TDAH qui sont exclus définitivement de leur collège car ils posent problème. Les témoignages sont légions. Ils passent de collèges en collèges alors que c'est au collège de réussir à les intégrer malgré leur handicap.
Je suis également en colère car en février son AVS m'a interpellé sur le comportement d'Elias qui semblait se détériorer à nouveau, il y avait un problème avec son professeur de musique. Je suis allée rencontrer la principale adjointe à qui j'ai exposé la situation et je lui ai proposé d'alléger la scolarité d'Elias. Elle m'a répondu que ce n'était pas nécessaire et m'a conseillée de prendre rendez-vous avec son professeur, ce que j'ai fait. Je déplore donc que rien n'ait été fait à ce moment-là pour tenter de le remettre sur les rails.
Je ne travaille pas, je suis disponible. Le collège me connaît et sait que je ne cautionne pas les agissements de mon fils (même s'il est par ailleurs TDAH). Je ne vais pas tous les quatre matins m'enquérir de la situation. Tant qu'on ne m'alerte pas, je n'interviens pas mais dès que l'on m'interpelle, je suis réactive et prête à collaborer avec le collège pour que les tensions s'apaisent. Alors je déplore vraiment que rien n'ait été fait en amont pour qu'une telle situation soit évitée.
Il ne fait aucun doute que mon fils doit être sanctionné mais je souhaite que la sanction soit éducative, réparatrice et pas une punition qui n'aura aucun sens pour lui. Je conçois qu'un conseil de discipline prononce une exclusion définitive à l'encontre d'un élève qui volontairement pose des actes de violence, d'un élève qui flirte avec la délinquance. Je pense qu'un changement d'environnement et une mise en sécurité des membres de l'équipe pédagogiques sont parfois nécessaires. Mais mon fils n'a pas ce profil, il n'est pas dangereux… il n'agresse pas les gens délibérément… Je suis la première à dire qu'il est fatiguant, épuisant même mais je suis continuellement à la recherche de solutions pour lui et je mets tout en œuvre pour que sa scolarité se passe au mieux. (Peut-être ferait-on preuve de clémence pour un élève délinquant dont les parents sont démissionnaires)
Je tiens également à rappeler qu'à l'occasion du comité interministériel du handicap qui s'est tenu le 20 septembre 2017, il a été ré-affirmé que la priorité nationale en matière de scolarisation des élèves en situation de handicap est de favoriser l'école inclusive. Rejeter un élève qui certes a commis un acte grave du fait de son handicap serait un non-sens car il existe des sanctions alternatives pour lui faire prendre conscience de la gravité de ses actes.
Je tiens également à rappeler qu'un conseil de discipline doit respecter certains principes dont le principe de proportionnalité de la sanction qui stipule qu'elle est déterminée en fonction de la gravité du manquement à la règle à l'origine de la convocation du conseil de discipline, et ne doit donc pas être majorée du fait d'un manquement précédent. Elias n'étant plus sous le coup du sursis il ne peut pas être sanctionné plus sévèrement pour des faits de moindre gravité.
Alors non, je ne souhaite pas que mon fils soit exclu de son collège où il est bien intégré, où beaucoup d'adultes sont bienveillants et où il a beaucoup d'amis qui l'ont accepté avec son trouble et je sais que c'est un risque car certains enseignants l'attendront au tournant mais j'ai confiance en mon fils. Il est capable de surmonter ses difficultés et de continuer à progresser.
Alors ma difficulté est d'abord de savoir si je suis dans mon bon droit, si la cause de mon fils est défendable et si oui, ce que je dois dire ou ne pas dire dans toute cette réflexion pour défendre au mieux mon fils, car je sais qu'il me faut être concise et malheureusement je n'y parviens pas.
Merci pour vos réponses.

Par **jodelariege**, le **29/04/2018** à **23:36**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

bonsoir ,franchement j'ai lu les 4 premières lignes ....j'ai compris que votre fils doit passer en conseil de discipline bientôt et qu'il risque l'exclusion..
quelques soient les raisons de son comportement il doit respecter les règles sinon c'est vite l'anarchie ... si il a besoin d'un traitement il doit le prendre....
les professeurs sont là pour enseigner, pas pour se bagarrer avec les élèves ou les éduquer ou les soigner...
vous pouvez proposer vos solutions mais en fin de compte le conseil de discipline décidera.

Par **Krystel59**, le **30/04/2018** à **14:23**

Merci pour votre réponse.

Par **jodelariege**, le **30/04/2018** à **14:54**

avec plaisir et bonne chance avec votre fils.

Par **Tisuisse**, le **30/04/2018** à **16:43**

Bonjour Krystel59,

J'ai pris le temps de lire la totalité de votre exposé et je dois dire que je cautionne votre point de vue or, ce point de vue, bien qu'il soit très orienté vers la défense de votre fils et une sanction adaptée, proportionnée, juste, qui soit comprise par votre fils, n'est pas une attaque en règle contre le corps enseignant et l'institution, seulement des regrets relatifs à l'incompréhension de certains adultes encadrants de ce collège.

Il me semble, mais cela reste à vérifier, que vous pouvez vous faire assister d'un avocat ou, en cas de refus du collège, de faire appel d'une décision d'exclusion définitive, via votre avocat (une lettre à en-tête d'un avocat est plus percutante que si elle est écrite par un parent d'élève) en écrivant directement à l'Inspecteur d'académie chargé du second degré. Cette lettre demandera la suspension de la sentence jusqu'à décision de l'inspecteur. L'avocat adressera une copie au Principal du collège ainsi qu'à l'inspecteur de circonscription "pour information". Croyez moi, les profs et les principaux des collèges font bien, même très bien, dans leur ensemble leur boulot mais il suffit d'un ou deux adultes, dont la place n'est pas à côté des élèves, pour pourrir la vie d'un collège. Le temps que l'Inspecteur d'académie rende son verdict, on ne sera pas très loin de la fin des cours.

En attendant, voyez donc un avocat.

Par **Krystel59**, le **02/05/2018** à **12:19**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bonjour Tisuisse

Merci pour votre réponse,il est évident que la plupart des personnels de l'éducation font très bien leur travail, je n'ai aucun doute là dessous. En effet, mon but n'est pas de faire leur procès. Ce que je souhaite effectivement, c'est une sanction adaptée pour mon fils, que l'erreur de l'assistante pédagogique soit reconnue et que le handicap de mon fils soit pris en compte. Or lors des entretiens avec la direction du collège, j'ai eu le sentiment que tout était déjà joué...
En tout cas, merci pour vos conseils, j'ai effectivement rencontré une avocate qui m'a dit que ma cause était défendable et m'a donné quelques conseils. Je n'ai malheureusement pas la possibilité de me faire représenter car financièrement, c'est un peu compliqué et je n'ai pas droit à l'aide juridictionnelle.
J'ai peut-être commis un impair car j'ai également envoyé mon exposé à l'inspecteur de l'éducation nationale, mais j'ai ressenti une telle volonté de faire un exemple dans cette affaire que j'ai eu besoin d'en référer plus haut.
J'aurais peut-être dû attendre le verdict du conseil de discipline !!
Tant pis, je ne savais pas vers qui me tourner, d'autant que je viens de recevoir la convocation au commissariat de mon secteur et je trouve vraiment que ça va loin. Nous allons devoir affronter un conseil de discipline et un rappel à la loi en bonne et due forme, cela me paraît un peu abusif quand même.

Bonne journée

Par **jodelariege**, le **02/05/2018** à **12:42**

Bonjour

J'ai lu en travers votre histoire et je vois que votre fils, malgré lui, peut être violent, insultant, faire des crises... or le collège n'est pas adapté pour ce genre de maladie, les profs et surveillants n'ont pas de formation ni d'armes pour faire face à ce genre de maladie. Votre enfant est suivi médicalement, que dit son médecin ?
je crains que ses problèmes n'apparaissent dans chaque établissement si son état ne se stabilise pas.

Par **Krystel59**, le **02/05/2018** à **13:34**

Bonjour,
Vous n'avez lu que 4 lignes, puis en travers. Peut-être auriez vous dû lire mon exposé en totalité et avec attention avant de poster votre 1er commentaire «inutile» à mon sens. Je suis venue sur ce site pour avoir des conseils. Si vous m'aviez répondu en argumentant que ma cause n'était pas défendable, j'aurais été en mesure de l'entendre mais là, je n'ai pas bien compris l'intérêt de votre intervention.
Cependant, pour répondre à votre message car je suis polie (même si, à mon grand regret, j'ai omis de dire bonjour dans mon exposé), mon fils est suivi et a effectivement un traitement qu'il prend pour son handicap mais qui n'est malheureusement pas miraculeux.
Vous soulignez que les profs ne sont pas formés à ce genre de pathologie mais ne vous en

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

déplaise, mon fils relève d'une scolarité classique avec des aménagements.Je vous invite à lire un rapport du comité interministériel du handicap du 20 septembre 2017 qui réaffirme que la priorité nationale en matière de scolarisation des élèves en situation de handicap est de favoriser l'école inclusive. Mon fils souffre d'un TDAH alors vous ne connaissez peut-être pas ce handicap mais c'en est un. Il ne pose pas des actes de violence de façon délibérée, ce n'est pas un délinquant. Il a réagi à une agression de la part d'une personne certes non formée mais surtout malveillante. L'école est là pour éduquer tous les élèves avec bienveillance et si les enseignants ne sont pas formés correctement, ce n'est pas à nos enfants, qui plus est handicapés d'en faire les frais.
Pour autant, je n'ai aucune animosité contre le corps enseignant, je sais que, pour la majorité, les profs font très bien leur travail, je veux juste que mon fils ait une sanction sévère mais une sanction juste et adaptée...Une exclusion définitive serait à mon sens désastreuse...
Bonne fin de journée à vous.

Par **jodelariege**, le **02/05/2018** à **13:51**

les professeurs ne sont pas formés au handicap en général et ils doivent instruire et non éduquer .
vous ne pouvez pas choisir la punition pour votre enfant dans une école ;la punition appartient à l'école
tout comme un professeur peut pourrir la vie d'un collège un enfant inadapté à la vie du collège peut pourrir la vie des autres élèves et des professeurs.
quant aux circulaires concernant l'accueil des enfants handicapés à l'école c'est super mais il y aura t il des moyens en plus?

quoiqu'il en soit, bonne chance pour votre enfant et bonne journée à vous aussi.

Par **Krystel59**, le **02/05/2018** à **16:12**

Je sais que les profs ne sont pas formés au handicap et c'est bien là tout le problème. Cependant, ils doivent instruire et éduquer, au sens scolaire du terme bien sûr, s'il est besoin de préciser.
Les enseignants ne sont pas formés et c'est bien dommage car les élèves en situation de handicap comme mon fils sont de plus en plus diagnostiqués et encore une fois, ne vous en déplaise, ils relèvent d'une scolarité classique avec des aménagements. S'agissant de mon fils, les aménagements ne sont pas très coûteux, il suffit de faire preuve de bienveillance, de patience et de canaliser son énergie.Il a une AVS qui est très qualifiée pour cela. Mon fils ne fait pas des crises tous les quatre matins, il n'est pas ingérable et n'empêche pas ses camarades de travailler. Il est bavard, agité, fatiguant c'est vrai mais il est la 1ere victimes de ses troubles. Ce que je déplore en l'espèce, c'est que la personne qui a provoqué la réaction a été malveillante et je souhaite que la sanction soit juste et adaptée. Je n'ai pas prétention à décider de la sanction mais tous les faits portent à croire que la décision est déjà prise et qu'il n'y aura pas de débat contradictoire. Nous ne sommes pas dans une république bananière,j'ai le droit d'exprimer mon point de vue. S'agissant du coût de la formation des enseignants en matière de handicap, je ne pense pas qu'il soit plus élevé que le coût d'une nouvelle structure qui accueillerait ce genre de public. En tout état de cause, je ne suis pas ministre des

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

finances, j'ose espérer que l'Etat a prévu une petite enveloppe pour mener à bien cette belle mission. L'école a vocation à instruire, éduquer tous les élèves quel que soit leur handicap, ne pas accepter cela est une forme de discrimination, je trouve cela triste de ne pas aller dans ce sens et il faut se garder de juger quand on est pas confronté à ce genre de situation.
Je pense que nous ne parviendrons pas à nous mettre d'accord,malgré tout, J'ai été ravie d'échanger avec vous.
Cordialement.
Krystel

Par **jodelariege**, le **02/05/2018** à **16:20**

avec plaisir
cordialement
jodelariege

Par **morobar**, le **09/03/2019** à **11:22**

Bonjour,
J'ai finalement lu l'exposé au complet, et je ne puis que vous rappeler que l'école n'est pas organisée en système démocratique où la voix de l'élève a le même poids que celle de l'enseignant.
Les rapports comme la discipline sont règlementés, il faut savoir simplement si le handicap de l'enfant lui permet ou non de suivre l'enseignement général sans porter préjudice aux autres élèves, au corps enseignant et bien sur à lui-même.
Cela parait être le cas, avec votre fort investissement, le revers de cet accueil est la soumission aux mêmes règles.
Le même problème se rencontre avec les enfants surdoués, qui répondent sans lever la main, avant même la fin de la question, suivent plus ou moins la leçon superfétatoire de leur point de vue, et finalement troublent toute la classe et sont finalement qualifiés d'enfants perturbateurs ou sur actifs.

Par **Johjoe**, le **27/01/2021** à **23:07**

Bonjour,

Comment s'est passé le conseil de discipline s'il vous plaît ?

Par **Cha cha**, le **07/12/2021** à **07:42**

Bonjour, je suis exactement dans la même situation avec mon fils 12 ans segpa.
Quand je vous lis, c'est mon fils, il a les mêmes réactions que mon fils. Calme et en un quart de seconde il peut exploser. Avez-vous trouver une solution ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **NJ31**, le **14/04/2023** à **19:29**

Bonjour,
Je n ai pas de solution, mais pour moi l éducation actuelle brise à petit feu les enfants atteint d un TDAH .
Le mien a décrocher l année dernière en primaire et dur passage... et cette année 6ème mais difficile avec son trouble...j obtiens enfin des heures d avs ...et mesure conservatoire et conseil de discipline....donc pas de cours depuis 1 mois quasi ....je n ai pas détaillé car c est tellement injuste et incontrôlable...courage à vous

Par **Rose1235**, le **18/01/2024** à **06:44**

Bonjour,

J'ai bien lu votre message, effectivement les enseignants ne sont pas là pour se faire insulter et encore moins se bagarrer. Ils doivent gérer beaucoup d'enfants qui ont des troubles (TDA, Dyslexie, dys orthographie, TDAH, HPI, HPE...), ainsi que d'autres élèves et tous sont sensés faire des progrès dans une ambiance propice. Ces troubles sont souvent dus au surplus d'écrans, de jeux video, et les enseignants en font les frais. En cas de problème, les élèves sont toujours là pour témoigner contre les enseignants, et les parents mennent une petite enquête parallèle qui est toujours au bénéfice de l'élève. Votre message révèle toute la difficulté d'enseigner aujourd'hui, et toute la violence que les professeurs sont amenés à vivre au quotidien (car votre enfant n'est bien sûr pas un cas isolé, il ne faut pas l'oublier).

Par **CMVG**, le **19/02/2024** à **20:18**

Bonjour,
Je suis sidérée par certaines réponses face à la détresse de parents d’enfants qui ont un handicap et qui ont des réactions certes inappropriées mais bien involontaires, cela n’a rien à voir avec l’éducation, le temps devant les écrans ou autres inepties de ce genre, quand on ne sait pas, on se tait!
Demanderait on a un enfant en fauteuil de monter un escalier!?
Dans le cas d’un enfant TDAH il peut y avoir des crises et celles ci font partie du trouble.
On parle de l’attitude d’ enfants handicapés face à des adultes qui sont des professionnels.
On ne peut que regretter que ces professionnels ne soient pas mieux formés ou informés sur ces troubles par l’institution, il existe cependant de nombreux ouvrages, articles ou recommandations qui permettent également de s’auto-former et d’agir en conséquence.
Bon courage à ces enfants et à leurs parents

Par **TDAH13**, le **02/04/2024** à **14:00**

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bonjour

Je suis également sidérée par certaines réponses et le message de CMVG explique bien le problème ! On ne demanderait pas à un enfant handicapé de courir, ni même à un aveugle de voir !

Mon fils de 13 ans est passé en conseil de discipline jeudi dernier (après seulement 1 avertissement de comportement depuis le début de l'année) et il a été viré du jour au lendemain comme un malpropre à cause des problèmes qu'engendre son TDA dans la classe ! Je souhaite quand même préciser que sa classe se composait de 17 élèves ! Que mon fils bénéficait de 10 heures d'AESH cette année et qu'il est suivi par plein de spécialsites pour son TDA, dyslexie et dysorthographie ! Il n'a commis aucune faute grave, aucune violence, aucune insulte envers le corps enseignant ou les élèves ! Il a 12 de moyenne générale sur le 1er et 2ème trimestre. On lui reproche juste le fait qu'il perturbe la classe, qu'il ne travaille pas assez pendant la classe (car à la maison il travaille 2 à 3 fois plus qu'un élève normal) et surtout que les professeurs ne veulent pas, et ne savent pas gérer ce type d'enfant ! Ce n'est pas moi qui le dis ! Ils l'ont avoué eux même pendant le conseil de discipline : "Madame nous sommes à la limite de l'inclusion, nous ne savons pas comment gérer votre enfant !"

Est ce que l'on pense à l'enfant à l'exclure comme cela du jour au lendemain à 2 mois de la fin d'année ? Est ce que l'on pense aux parents ? Qui se retrouvent completement démunis et incompris et qui doivent en quelques jours trouver un autre établissement pour leur enfant et tout recommencer depuis le début ?

C'est une honte tout simplement ! Si le système n'est pas fait pour ces enfants alors que doit on faire d'eux ? C'est encore et toujours l'enfant, qui est déjà la 1ère victime de son trouble, qui en fait les frais. On lui met la tête sous l'eau et on appuie dessus pour qu'il se noie encore plus.

Franchement courage à tous les parents d'enfants atteints de ce trouble car tout cela est bien injuste pour eux et pour leurs enfants

Par **jodelariege**, le **02/04/2024** à **17:37**

bonjour

le problème , déja amplement évoqué ,est que l'école française n'est pas adaptée aux difficultés de certains élèves ; on parle actuellement du manque de suivi des enfants avec un handicap ;ces enfants devraient etre en établissement adapté à leur handicap ,pas dans des écoles enseignant des enfants sans grandes difficultés de comportement ,sans grand handicap

il ne faut pas en vouloir aux enseignants car les enseignants sont là pour enseigner pas pour" soigner "des enfants; c'est triste à dire mais c'est le constat actuel;

il manque cruellement d'établissements adaptés;

peut etre contacter des associations d'enfants handicapés..

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **TDAH26**, le **09/04/2024** à **16:04**

Bonjour à tous,

je vis également avec un ado de 14 ans TDAH et multidys, qui vient de se faire exclure définitivement de son collège à 2 mois du brevet. Le motif est "insolence" portant nous n'avons jamas pu savoir comment il avait été insolent...Quel manque de bienveillance auquel il, et nous, devons faire face. Le corps enseigant ne veut pas "s'embêter" avec des enfants différents. Rien n'a été mis en place durant ces 4 années pour lui permettre d'être plus serein et ainsi apaiser aussi les professeurs. Des sanctions, des punitions pour des choses qu'il ne peut contrôler (oubli de materiel, lire au tableau, prendre des notes...) et après on lui reproroche de ne pas dire "merci"? Aucun adulte ne voudrait vivre ce qu'il vit, et aucune autre personne avec un handicap bien visible ne se verrait infliger un tel traitement. Je suis tellemen en colère, si près de la fin de l'année, avec tous les efforts qu'il fourni, que quelques adules, semble-il parfait, démolissent mon fils. Ce système est honteux, les conseils de discipline, ne sont qu'une parodie de "justice" ou règne l'humiliation, où les dés sont pipés d'avance.

Nous pensons faire appel de la décision car mon fils à de très nombreux aménagements prévus pour le brevet, notamment son AESH qu'il connait pour lui lire et lui reformuler les consignes, et nous n'avons eu aucune explications de la part de l'établissement qui l'a exclu sur la suite des événement.

Courage à tous les parents d'enfants différents, cela fera un jour leur force j'en suis sûre! Nous ne sommes pas seuls!

2.15.0.0

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés